



*Signataire : Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 3 novembre 2022*

## **Question écrite urgente**

**Pourquoi les aspirantes et aspirants genevois de l'Académie de Savatan doivent-ils payer leurs repas ?**

Il m'a été relaté, dernièrement, que le forfait journalier pour les repas octroyés par le canton de Genève à ses aspirant-e-s qui suivent leur formation à l'Académie de Savatan était passé à 18,50 francs.

Les différentes collations quotidiennes des aspirant-e-s comprennent un petit déjeuner, un repas de midi ainsi qu'un dîner. Ces repas coûtent respectivement 7, 14 et 14 francs. Le système « Integro » qui a prévalu jusqu'alors comprenait tous les repas, en octroyant 7 francs pour le petit déjeuner, 18,50 francs pour le repas de midi et 18,50 francs pour le dîner. Il semblerait que, depuis quelques semaines, le système Integro « ait pris fin » et que les aspirant-e-s aient été informés du fait qu'ils ne disposent que d'une somme de 18,50 francs pour leur consommation journalière, considérant que le seul repas que l'Etat de Genève doit de manière « obligatoire » dédommager soit celui du midi !

Mes questions :

- *Considérant que ces personnes sont en déplacement et obligées de résider sur place, pourriez-vous nous indiquer les raisons qui ont conduit le Conseil d'Etat à péjorer le dédommagement ?*
- *Est-il normal qu'une partie des repas soit à la charge des aspirant-e-s qui contribuent déjà à leurs frais de déplacement ?*
- *N'est-il pas important que l'Etat veille à ce que ces personnes puissent recevoir les sommes adéquates afin qu'elles puissent se nourrir convenablement et dignement ?*

- *Enfin, pour quelles raisons les aspirant-e-s genevois-es sont-ils discriminés par rapport à ceux des autres cantons qui, eux, reçoivent une somme leur permettant de financer l'ensemble des collations ?*

Par avance, soyez remerciés des réponses apportées.